

# 7.

## Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

#### 7.3.1 Consultation

Aucune information

#### 7.3.2 Publication

#### Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Nouveau type de compte pour le service NELTC et fichier NELTC additionnel pour la DTCC

##### A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

###### *Contexte*

Les modifications proposées à la fonction du service NELTC ont été abordées au sein du sous-comité des Opérations de la Section des administrateurs financiers (« SAF ») de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») le 7 mai 2008. La CDS est membre du sous-comité des Opérations de la SAF et les modifications proposées au service NELTC ont été partagées avec le sous-comité chargé des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS aux fins de suivi et de mise en œuvre. Le sous-comité chargé des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique a approuvé les modifications proposées indiquées ci-après à la fonction du service NELTC le 10 juin 2008.

##### 1. Compte d'épargne libre d'impôt :

Un nouveau type de compte, le compte d'épargne libre d'impôt, a été ajouté au service NELTC. Ce type de compte sera désigné par le sigle « TFSA ».

##### 2. Transfert de compte « DAYDOS » (terme utilisé par la Depository Trust and Clearing Corporation [« DTCC »] pour désigner leur fichier d'ordres de livraison réglés le jour même) :

Un deuxième fichier de transfert de compte « DAYDOS » de la DTCC sera envoyé à la DTCC le jour même. Celui-ci fera état des activités de transfert réalisées au cours du jour ouvrable ne figurant pas au fichier en début de journée (lequel est livré vers 7 h 30). Toutes les activités réalisées après la livraison du fichier en début de journée, mais avant 15 h le jour même, seront incluses dans ce nouveau deuxième fichier. Toutes les activités réalisées après 15 h seront comprises dans le fichier en début de journée du jour suivant.

Outre les modifications décrites ci-dessus, une correction est apportée au tableau de la section 6.1 du Guide de l'utilisateur du service NELTC quant au territoire de compétence pour l'immobilisation. Le code exact devant être saisi par les utilisateurs du service NELTC est « FED » et non « CAN » (pour désigner le gouvernement fédéral du Canada).

Les procédés et méthodes avec marques de changements peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>  
 Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

*Description des modifications proposées*

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

*Guide de l'utilisateur du service NELTC :*

- Chapitre 1 « Survol », section 1.2
- Chapitre 6 « Valeurs des champs », section 6.1

## **B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE**

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

## **C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES**

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1<sup>er</sup> novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers* ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 septembre 2008.

## **D. QUESTIONS**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Euarda Matos  
Conseillère juridique  
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée  
85, rue Richmond Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567  
Télécopieur : 416 365-1984  
Courriel : [attention@cds.ca](mailto:attention@cds.ca)

**Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents à l'amélioration de l'écran liste d'événements afférent au dégageement de paiement**

## **A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS**

*Contexte*

Le sous-comité chargé des droits et privilèges du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS a demandé que les améliorations suivantes soient apportées à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégageement de paiement.

À l'heure actuelle, lorsqu'un agent payeur, ou lorsque la CDS agissant à titre d'agent payeur, dégage les paiements à l'égard de droits et privilèges multiples, il doit naviguer de l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS

afférent au dégage­ment de paiement à chacun des évènements distincts. Lorsqu'il revient à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégage­ment de paiement, l'agent payeur ne peut vérifier rapidement à partir de la liste quels sont les évènements qui ont déjà été traités (c.-à-d. dont le paiement a été dé­gagé).

Deux améliorations seront apportées à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégage­ment de paiement :

- Lorsqu'un agent payeur retourne à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégage­ment de paiement à partir de l'écran DÉGAGEMENT / RETENUE DE PAIEMENT (fonctions d'interrogation et de mise à jour), le curseur sera positionné sur le dernier évènement consulté dans l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégage­ment de paiement.
- De plus, les évènements dont le paiement n'a pas été dé­gagé à la date actuelle seront mis en évidence à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégage­ment de paiement (fonctions d'interrogation et de mise à jour) afin que l'agent payeur puisse rapidement déterminer les évènements dont le paiement doit être dé­gagé.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>  
 Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

#### *Description des modifications proposées*

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

*Procédés et méthodes à l'intention de l'agent dépositaire et de l'agent payeur :*

- Chapitre 2 « Procédés et méthodes de l'agent payeur », sections 2.3.1 et 2.4.1

## **B. CLASSEMENT -- MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE**

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

## **C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES**

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »), telle que modifiée le 1<sup>er</sup> novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers* ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 septembre 2008.

## **D. QUESTIONS**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Eduarda Matos  
 Conseillère juridique  
 La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée  
 85, rue Richmond Ouest  
 Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567  
 Télécopieur : 416 365-1984  
 Courriel : [attention@cds.ca](mailto:attention@cds.ca)

**Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents aux restrictions de la SGCR à l'égard des articles rattachés à un choix pour un événement**

**A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS**

*Contexte*

Les modifications proposées visent un élément de soutien à la production, soit un changement apporté au système interne de traitement des droits et privilèges du SGCR afin d'empêcher un utilisateur des Services d'information et de droits et privilèges sur les valeurs de saisir plus de 99 articles rattachés à un seul choix pour un événement de marché. Cet élément est survenu en raison du fait qu'un abonné au fichier de type 7041 portant sur les droits et privilèges avait reçu des données qu'il ne pouvait traiter, car le numéro de trois chiffres de l'article saisi au SGCR (par exemple 102) avait été tronqué à un numéro de deux chiffres au fichier (02) et a été considéré comme une duplication de l'article 002 initialement saisi. Il s'agit uniquement d'un changement interne qui vise l'application client-serveur afférente aux droits et privilèges et n'a aucune incidence sur les adhérents de la CDS. Ce changement est apporté au système interne de la CDS et, de ce fait, les abonnés au fichier n'ont aucune mesure à prendre.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>  
 Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

*Description des modifications proposées*

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

*Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX :*  
 - chapitre 8 « Activités de droits et privilèges », section 8.2.3

**B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE**

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

**C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES**

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1<sup>er</sup> novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers* ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés

financiers qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 septembre 2008.

#### **D. QUESTIONS**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Euarda Matos  
Conseillère juridique  
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée  
85, rue Richmond Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567  
Télécopieur : 416 365-1984  
Courriel : [attention@cds.ca](mailto:attention@cds.ca)

#### 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.